

Direction Générale Adjointe chargée de la Solidarité

Direction des Actions pour les Personnes Âgées et les Personnes Handicapées

Bureau des Actions pour les Personnes Handicapées

SERVICES MENAGERS

- Dossier réglementaire dûment complété et signé.
- En cas de changement de situation, fournir l'imprimé « changement de situation »

IDENTITE

- Copie de la carte d'identité ou du livret de famille.

RESIDENCE

- Quittance de loyer ou tableau d'amortissement si accession à la propriété
- Taxe d'habitation et foncière
- Pour les résidents de nationalité étrangère :
 - justificatifs d'une résidence ininterrompue en France métropolitaine pendant au moins 15 ans avant l'âge de 70 ans
 - titre de séjour (joindre photocopie)

En cas d'hébergement

- Attestation de l'hébergeant (à titre gratuit) si celui-ci est particulier (compléter le formulaire d'attestation établi par le Conseil Général)
- Les adresses précédentes avec dates d'arrivée et de départ

COUVERTURE SOCIALE

- Copie de la carte d'immatriculation ou attestation délivrée en même temps que la carte vitale en cours de validité
- Adhésion à une assurance privée

POUR LES PERSONNES AGEES DE MOINS DE 60 ANS

- La décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie précisant le taux d'incapacité ou la carte d'invalidité.